



# Programme de formation > FS14

## Devenir un membre actif du CHSCT

### > Objectif

- Maîtriser les missions et le fonctionnement du CHSCT
- Se familiariser avec les outils à la disposition du CHSCT pour bien mener sa mission
- Devenir acteur de la prévention

### > Programme

Premier jour :

- Les missions du CHSCT : propositions, enquête...
- Le fonctionnement : réunions du comité, rôle du secrétaire
- Le règlement intérieur du CHSCT
- Le droit à l'information et les consultations obligatoires :
  - sur quels sujets et quels projets ?
  - sous quelle forme et quels délais ?
- Le recours aux experts et le droit d'alerte du comité
- Les moyens matériels et de déplacements
- Le crédit d'heures

Deuxième jour :

- Les acteurs internes : le rôle de la direction, de l'encadrement, des salariés
- Les acteurs externes : inspecteur du travail, services de santé au travail, CRAM
- Les textes essentiels, les principes de base de l'hygiène et de la sécurité
- Comprendre l'importance du document unique

Troisième jour :

- Accident du travail, accident de trajet, danger grave et imminent : définir les situations et identifier leurs conséquences
- Enquêter : quand, pourquoi et comment ?
- Analyser un accident de travail
- Réaliser des inspections efficaces avec des grilles outillées
- Participer à l'élaboration du programme de prévention
- Exercer la procédure d'alerte
- Doter le CHSCT d'un plan d'actions opérationnel

### > A qui s'adresse la formation ?

- Membre du CHSCT
- Délégués du personnels élus dans des entreprise de plus de 50 salariés dépourvues de CHSCT

### > Les + de la formation

- pédagogie participative
- exercices de mise en situation
- alternance de théorie et de pratique

### > En pratique

- Durée : 3 jours
- Pré-requis : un minimum d'expérience dans l'industrie

**powerdo**

Conseil-Formation-Logiciels  
EURL au capital de 10000€  
Siret : 511 998 502 00013  
52 bis rue des Capucins  
51100 Reims  
Tél : 03 51 85 57 71  
Organisme de formation  
avec déclaration d'activité  
enregistrée sous le numéro  
21 51 01411 51 auprès du  
Préfet de la région de  
Champagne-Ardenne.